

République Française  
Département des Hautes-Alpes  
Arrondissement de Briançon  
  
Commune  
**LE MONETIER LES BAINS 05220**

N°061/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **14 août 2025**

Date d'affichage : **21 août 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le 20 août à 18 heures 30

**Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire**

**Etaient présents :**

Jean-Marie REY, Maire  
Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints  
Yveline CORDIER, Lisa FAURE, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Pierre SAVOLDELLI **formant la majorité des membres en exercice**

**Absents :**

Marielle BOY, Jean-Michel BRUNET, Gabrielle GUIBERT, Jean-Baptiste CRAFFK,

Lisa FAURE a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	<b>13</b>
PRESENTS	:	<b>9</b>
VOTANTS	:	<b>9</b>

**OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS : FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-6-1 ;*

*VU la circulaire ministérielle NOR ATDB2503087C portant modalités de recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant le renouvellement général des conseils municipaux ;*

*VU la composition actuelle de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Briançonnais ;*

*VU les conclusions de la Conférence des Maires du briançonnais, réunie le 6 juin 2025 ;*

*VU le courrier par lequel l'EPCI du Briançonnais invite le Conseil municipal à se prononcer quant à une répartition sur la base du droit commun ou par accord local ;*

*CONSIDÉRANT* la volonté de maintenir les équilibres en place et ainsi, de ne pas réduire le nombre de conseillers communautaires appelés à siéger, tout en prenant en compte le poids démographique et la représentativité de chaque commune, corrélée aux réalités du territoire ;

*CONSIDÉRANT* la possibilité de poser un accord local respectant ces équilibres comme suit :

	2026	
	population	delegués
BRIANCON	10 748	18
SAINT CHAFFREY	1 504	3
VILLARD St PANCRACE	1 433	3
LE MONETIER LES BAINS	968	2
LA SALLE LES ALPES	919	2
VAL DES PRES	610	1
PUY SAINT PIERRE	517	1
LA GRAVE	479	1
PUY SAINT ANDRE	471	1
MONTGENEVRE	459	1
NEVACHE	360	1
VILLAR D'ARENE	290	1
CERVIERES	189	1
	18 947	36

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

**APPROUVE** l'accord local développé ci-dessus, respectant en tous points les critères règlementaires attendus :

- Le nombre total de sièges répartis entre les communes n'excède pas de plus de 25% la répartition des sièges obtenue en fonction de la population à laquelle s'ajoutent les attributions forfaitaires d'un siège aux communes qui n'ont bénéficié daucun siège dans le cadre de la répartition proportionnelle.
- Les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune telle qu'elle est authentifiée par le plus récent décret ;
- Chaque commune dispose d'au moins un siège ;
- Aucune commune ne dispose de plus de la moitié des sièges ;
- La représentation de chaque commune au sein du conseil communautaire n'est ni supérieure ni inférieure de plus de 20% par rapport à son poids, démographique dans l'EPCI hormis lorsque l'accord attribue deux sièges à une commune pour laquelle la proportionnelle à la plus forte moyenne conduit à l'attribution d'un seul siège.

**CONFIRME** la volonté de la commune de maintenir le nombre de conseillers communautaires appelés à siéger, tout en prenant en compte le poids démographique et la représentativité de chaque commune ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



La secrétaire de séance

Lisa FAURE

